

Laurence BIARD
Directeur des Achats du GHT

Dr Anna MINGAM
Chef de Service
Du Laboratoire

Loïc LACHEVRE
Acheteur du Laboratoire
☎ 02.32.73.48.05
Loic.lachevre@ch-havre.fr

Maud RECHER
Cadre de santé - Laboratoire
☐ 02 32 73 44 08
06 14 49 16 50

Affaire suivie par :
Valérie BROHAN
Gestionnaire des marchés
Publics
Département Laboratoire-
Biomédical
☎ 02.32.73.43.72
valerie.brohan@ch-havre.fr

**MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES
COURANTES ET DE SERVICES**

***PRESTATIONS DE SOUS TRAITANCE
D'EXAMENS DE BIOLOGIE MEDICALE***

Numéro de la consultation : 266046

PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES

Selon les articles R. 2124-1 et R. 2124-2 du code de la commande publique.

**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES
PARTICULIÈRES (CCTP)**

Article 1 POUVOIR ADJUDICATEUR

Dénomination : GROUPE HOSPITALIER DU HAVRE	Direction : Direction des Achats du GHT
Adresse Siège social : 55 Bis Rue Gustave Flaubert BP 24	CP : 76 083
Localité / Ville : LE HAVRE	Pays : France
Téléphone : 02.32.73.35.19	Télécopieur : 02.32.73.44.18
Courrier électronique Cellule des marchés publics (Mail) : cellule.marchespublics@ch-havre.fr	SIRET : 267 601 714 000 12

Article 2 DÉSCRIPTION DES PRESTATIONS/FOURNITURES

La présente consultation a pour objet les « prestations de sous-traitance d'examens de biologie médicale » pour le Laboratoire du Groupe Hospitalier du Havre.

La sous-traitance en biologie concerne les secteurs suivants :

- Sous-traitance en Biochimie,
- Sous-traitance en Microbiologie,
- Sous-traitance en Auto-immunité
- Sous-traitance en Pharmaco-Toxicologie
- Sous-traitance en Hématologie
- Sous-traitance en Cytogénétique
- Sous-traitance d'examens divers.

Description de l'activité de sous-traitance :

Les prestations de sous-traitance d'examens de biologie médicale sont actuellement assurées par le laboratoire Cerba.

Le titulaire assure l'ensemble de la logistique pour le transport des prélèvements : soit vers son propre laboratoire, soit vers des laboratoires tiers (centres hospitaliers CH/CHR/CHU, laboratoires en France ou à l'étranger, Instituts et centres de référence, Etablissement Français du Sang, Institut National de la Transfusion Sanguine, ...)

La liste des centres auxquels le GHH a fait transmettre des examens figure à titre indicatif en **ANNEXE 1**.

Pour le transport vers des laboratoires tiers, les prélèvements sont réacheminés :

- Soit dans le cadre de la collecte quotidienne, à JO et J+1 ;
- Soit dans une situation d'urgence en dehors de la collecte quotidienne.

Article 3 CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

3.1 Définition de la prestation

La prestation de sous-traitance comporte :

- La mise à disposition d'un guide dématérialisé des analyses de biologie médicale connectable avec celui du GHH (actuellement VISKALI) ;
- Le matériel de prélèvement compatible avec l'aliquoteur du GHH (p612 de chez ROCHE) ;
- La dotation du matériel correspondant à la consommation ;
- La mise à disposition des fiches techniques du matériel de prélèvement ;
- La collecte des prélèvements à l'hôpital Jacques Monod et sur l'ensemble des sites du GHT Estuaire de la Seine ;
- La mise à disposition du matériel de prélèvement/recueil particulier et du matériel de conditionnement des échantillons ;
- Le transport des échantillons jusqu'au centre d'examen ;
- La réalisation des examens ;
- La transmission des résultats aux biologistes de chaque secteur du laboratoire demandeur ;
- La procédure dégradée en cas de panne.

Le Groupe Hospitalier du Havre aura une attention particulière, lors de son choix, aux prestations annexes proposées telles que le transport entre d'autres centres hospitaliers et le GHH. Toute autre proposition sera étudiée attentivement pour le choix du candidat.

3.2 Collecte des prélèvements

Les prélèvements, l'identification et le conditionnement des échantillons à examiner seront réalisés sous la responsabilité des biologistes du plateau technique du Groupe Hospitalier du Havre.

La collecte des prélèvements se fera au moins de manière équivalente à la pratique actuelle (**ANNEXE 3**) et : - quotidiennement du lundi au vendredi entre 13 heures et 15 heures 30 à l'accueil biologique commun (niveau -1) Hôpital Jacques Monod

- le samedi matin à 9 heures au service des urgences du CH de la Risle à Pont-Audemer

Le candidat précisera dans le questionnaire technique (**ANNEXE 2**) si, en cas d'urgence, une collecte peut être assurée les samedis (en plus de celle de 9h), dimanches et jours fériés.

Le titulaire de l'accord-cadre s'engage à réaliser les prestations demandées, dans le délai maximum indiqué dans l'acte d'engagement et ses annexes éventuelles. Ce délai s'impose à lui, en cas de non-respect, il se verra appliquer des pénalités de retard.

3.3 Conditionnement des prélèvements

Les prélèvements qui seront pris en charge par le titulaire du marché le seront dans des emballages prévus à cet effet. Ces emballages devront respecter les normes et réglementations en vigueur et seront fournis gratuitement par le titulaire du marché.

3.4 Transport des prélèvements

Le titulaire de l'accord-cadre est seul responsable des prélèvements dès la collecte et jusqu'au laboratoire prestataire. Les avaries, accidents ou vols durant le transport relèvent de sa responsabilité exclusive.

Le transport devra être effectué avec des moyens permettant la parfaite conservation des prélèvements depuis leur collecte jusqu'au laboratoire prestataire, conformément aux normes ISO NF EN 15189 et ISO CEI 17025, et aux obligations dictées par l'ADR (accords européens relatifs au transport des marchandises dangereuses par route).

Le transport des prélèvements se fera en colisage individuel pour les sites du titulaire de l'accord cadre et pour les autres sites.

Le suivi métrologique des prélèvements dans les véhicules devra être communiqué.

Le coût du transport fera partie intégrante de la prestation de sous-traitance (facturée au prix du B ou BHN) et ne devra en aucun cas être facturé au GHH.

La mise à disposition d'un véhicule pour les transports des prélèvements dans les divers établissements du GHT.

Les caractéristiques du véhicule sont les suivantes :

Modèle et options du véhicule :

- Fourgon 2 places 650 kg
- Boite vitesse manuelle ou automatique
- Porte latérale gauche
- Roue de secours
- Radar de recul
- Equipements standards adaptés à un usage professionnel intensif
- Hauteur hors tout : inférieure à 2 mètres

Aménagement :

- Plancher pour fixation des caissons et protection du fourgon
- Extracteur d'air au pavillon
- Arrêt de charge avant
- Boitier pour raccordement connexion informatique
- Prise et rallonge de charge à l'arrêt
- Réfrigérateur positionné à l'arrière droit de la caisse
- Adhésifs pour marquage URGENT SANG

Configuration :

- 2 caissons 32 litres pour températures froid positif et négatif
- 1 caisson de 150 litres pour température ambiante
- Box bi-énergie

Votre proposition devra préciser :

- Le délai de livraison du véhicule à partir de la commande.
- La procédure en cas de panne du véhicule, et la possibilité d'avoir un véhicule d'attente avec une configuration équivalente
- Pour l'entretien du véhicule, quels sont les professionnels agréés pour déposer le véhicule

L'assurance et le carburant reste à la charge du Groupe Hospitalier du Havre.

L'estimation kilométrique annuelle du véhicule pour les transports des prélèvements est de 56 000 km.

3.5 Réalisation des examens

Le candidat précisera, pour chaque examen, les techniques employées ainsi que les volumes habituellement traités (moyenne annuelle).

Le titulaire du marché s'engage à réaliser dans les meilleurs délais et en conformité avec tous les référentiels, les examens qui lui sont confiés par le Groupe Hospitalier du Havre.

Si le titulaire du marché, pour des raisons exceptionnelles, n'est pas en mesure d'exécuter un examen, il pourra, seulement après accord du biologiste, sous-traiter cet examen auprès d'un autre laboratoire. En aucun cas cette

mesure n'entraînera de surcoût ou de retard dans le rendu des résultats. Des raisons exceptionnelles ne sauraient être invoquées pour couvrir l'incapacité du titulaire du marché à effectuer de façon régulière l'examen concerné. Si tel était le cas, la carence du titulaire du marché serait immédiatement constatée.

3.6 Rendu de résultats

Les résultats des examens seront transmis par informatique aux biologistes du Groupe Hospitalier du Havre. Ils devront être intégrés directement dans le SIL, y compris les comptes rendus partiels. Un accès aux résultats (état partiel et/ou complet) devra également être possible sur le serveur du candidat.

En cas d'urgence, la mise à disposition des résultats sera communiquée par téléphone aux biologistes.

Toutes modifications impactant les résultats seront communiquées par téléphone aux biologistes.

Un correspondant permanent sera nommé, il devra être aisément et rapidement joignable.

3.7 Traçabilité

Chaque prélèvement doit être tracé quelles que soient sa destination et ses conditions de conservation. Ces tracés doivent être accessibles au GHH sur une plateforme numérique.

Le candidat décrira, dans le questionnaire technique en Annexe 2, le dispositif permettant d'assurer la traçabilité du processus complet.

La traçabilité du colisage individuel sur toutes les destinations devra être communiquée.

3.8 Connexion informatique

Le candidat inclura dans sa proposition la mise en place à sa charge d'un interfaçage (connexion incluse) avec le système informatisé du laboratoire du Groupe Hospitalier du Havre (SIL) de manière bidirectionnelle.

Le SIL du Groupe Hospitalier du Havre est actuellement le système TD-Nexlabs (Technidata).

3.9 Interlocuteur

A la mise en place du marché, les établissements du GHT souhaitent un interlocuteur disponible pour mettre au point les circuits de communication dans les meilleurs délais afin de répondre sans interruption aux besoins des structures.

Le candidat présentera dans son offre le ou les personnes référent(es) qu'il désigne en tant qu'interlocuteur(s) pour le présent marché en précisant :

- les coordonnées,
- le profil et les compétences,
- la disponibilité.

3.10 Suivi des prestations des établissements de santé

Tous les semestres, le titulaire du marché transmettra :

- Le délai moyen de la transmission des résultats,
- un état du nombre de prestations réalisés, par mois et par établissement sous format Excel afin que les données puissent être retraitées par le GHT.

Une rencontre, entre le titulaire et les établissements de santé et/ou l'acheteur du GHT, peut être organisée une fois par an, ou plus si les conditions l'exigent, afin de faire un point sur l'exécution du marché, et les prestations réalisées.

3.11 Respect de la réglementation

L'ensemble des prestations proposées devra être conforme à la réglementation en vigueur.

Le prestataire exécutera le marché dans les conditions de sécurité et d'hygiène indiquées par les textes et les normes en cours et s'obligera à suivre la parution des nouveaux textes et normes qu'il devra mettre en œuvre. Il en informera le Groupement Hospitalier de Territoire.

Au Havre, le 20/04/2026

Personne habilitée à engager la société

.....

Cachet et signature

Annexes

- Annexe 1 : La liste des centres auxquels le GHH a transmis des examens (retransmissions du prestataire)
- Annexe 2 : Questionnaire technique
- Annexe 3 : Tournées du prestataire actuel
- Annexe 4 : Liste des examens à destination particulière